

*Le président par intérim*

*Paris, le 19 novembre 2021*

Références à rappeler : 21-028 (21-DCC-197)

Maîtres,

Dans le cadre des engagements souscrits par le groupe Cellnex à l'occasion du rachat de la société Hivory, autorisé le 25 octobre 2021 par décision n° 21-DCC-197, vous avez proposé trois cabinets, en tant que mandataires indépendants, chargés de vérifier le respect par les parties de leurs engagements, et de procéder, le cas échéant, aux cessions. Il s'agit des cabinets Advolis, Finexsi et Ntrust.

Compte tenu des informations transmises à mes services, je vous informe que j'agrée ces trois (3) cabinets, en tant que mandataires indépendants, ainsi que les projets de mandat que vous avez soumis à mes services le 10 novembre 2021.

Veillez agréer, Maîtres, l'expression de ma considération distinguée.

Le président par intérim,

Emmanuel Combe

---

© Autorité de la concurrence